

NOUVEAU REGIME
MANIFESTATIONS SPORTIVES
Décret N°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des
manifestations sportives

Manifestation sportive sans VTM avec classement

A qui ?	Après du Maire si la manifestation se déroule sur 1 seule commune	Après du/des Préfet(s) si la manifestation se déroule sur plusieurs communes
Délai	Dossier complet (sauf quelques éléments listés) au plus tard 2 mois avant 3 mois avant si plusieurs départements	
Décision	Délivrance d'un récépissé de déclaration lorsque le dossier est complet au plus tard 3 semaine avant la manifestation Mesures complémentaires éventuelles	
Pièces complémentaires	A fournir au plus tard 3 semaines avant la manifestation : Arrêtés pris par les autorités de police de la circulation Liste des signaleurs A fournir au plus tard 6 jours francs avant la manifestation : Attestation d'assurance	
Avis fédération délégataire	Avis motivé de la fédération au regard du RTS (préalablement au dépôt) Avis réputé favorable à l'expiration d'1 mois Avis communiqué par la fédération à l'organisateur et en cas d'avis défavorable, à l'autorité administrative compétente	

Manifestation sportive sans VTM sans classement

Nombre de participants	- 100 participants , aucune déclaration	+ 100 participants , déclaration
A qui ?	Après du Maire si la manifestation se déroule sur 1 seule commune	Après du Préfet si la manifestation se déroule sur plusieurs communes
Délai	Dossier complet (sauf quelques éléments listés) au plus tard 1 mois avant	
Décision	Délivrance d'un récépissé de déclaration lorsque le dossier est complet au plus tard 3 semaine avant la manifestation	
Pièces complémentaires	A fournir au plus tard 6 jours francs avant la manifestation : Attestation d'assurance	